

# Points

De la Polynésie française

## conjoncture

03

**PRIX**  
Février 2016

### INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

Variation mensuelle : - 0,6 %

En février 2016, l'indice des prix à la consommation baisse de 0,6 % et s'établit à 107,11. Cette évolution est essentiellement due à la baisse de 2,5 % des prix dans la division transport (- 0,5 point d'indice).

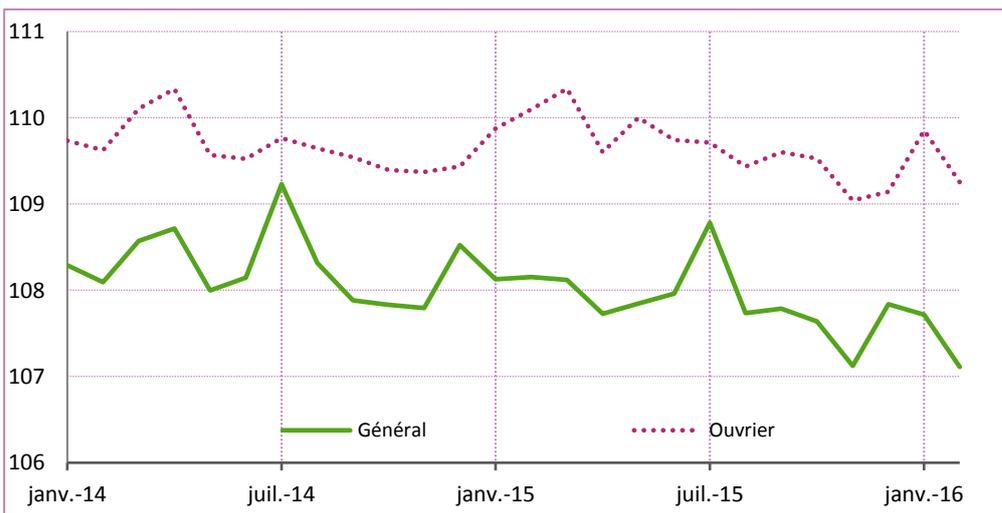
Sur douze mois, l'indice général est en repli de 1,0 %. Les baisses de prix dans les divisions transports et logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles sont en partie compensées par l'augmentation des prix des produits alimentaires.

L'indice ouvrier diminue de 0,5 % en février 2016. Il est en repli de 0,8 % sur douze mois.

Hors transport aérien international, l'indice général évolue comme l'indice ouvrier : - 0,5 % sur un mois et - 0,8 % sur douze mois).

#### ÉVOLUTIONS DE L'INDICE GÉNÉRAL ET DE L'INDICE OUVRIER SUR LES 24 DERNIERS MOIS

Base 100 décembre 2007



INSTITUT  
DE LA  
STATISTIQUE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Source : ISPF

## ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE L'INDICE GÉNÉRAL

Les prix dans la division transport diminuent de 2,5 % en février 2016 (- 0,5 point d'indice). Cette évolution est principalement liée à la baisse de 9,8 % des prix des carburants et lubrifiants pour véhicules personnels (- 0,3 point d'indice). Les prix des transports aériens internationaux diminuent de 2,8 %. Sur douze mois, les prix dans la division transports sont en repli de 5,2 %.

Les prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées diminuent de 0,2 % en février 2016 (- 0,1 point d'indice). Les baisses intervenues sur les prix des viandes (- 0,6 %), des légumes (- 0,5 %) et des laits, fromages et œufs (- 1,4 %) soutiennent cette évolution. Les prix des pains et céréales augmentent de 0,1 % et ceux des fruits de 2,4 %. Sur douze mois, les prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées progressent de 1,6 %.

En raison des soldes et autres promotions, les prix dans la division articles d'habillement et articles chaussants baissent de 2,8 % en février 2016 (- 2,9 % pour les articles d'habillement et - 2,6 % pour les articles chaussants). Sur douze mois, les prix des articles d'habillement et articles chaussant diminuent de 7,4 %.

## VARIATIONS ET CONTRIBUTIONS À L'ÉVOLUTION DE L'INDICE GÉNÉRAL

Division de la COICOP	Pond.	Variations (1)			Contributions (2)		
		Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois	Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
<b>0 - Indice Général</b>	<b>1 000 000</b>	<b>-0,6</b>	<b>-0,7</b>	<b>-1,0</b>	<b>-0,6</b>	<b>-0,7</b>	<b>-1,0</b>
01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	247 016	-0,2	2,6	1,6	-0,1	0,6	0,4
02 - Boissons alcoolisées, tabac	36 937	0,0	-0,1	-0,3	0,0	0,0	0,0
03 - Articles d'habillement et articles chaussants	18 902	-2,8	-3,2	-7,4	-0,1	-0,1	-0,1
04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	176 586	0,0	-0,1	-2,5	0,0	0,0	-0,4
05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	51 436	0,2	0,2	1,4	0,0	0,0	0,1
06 - Santé	7 064	0,0	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0
07 - Transports	185 748	-2,5	-6,6	-5,2	-0,5	-1,2	-1,0
08 - Communications	44 076	0,0	0,0	-0,7	0,0	0,0	0,0
09 - Loisirs et culture	57 968	-0,4	-0,6	-0,1	0,0	0,0	0,0
10 - Enseignement, Education	6 389	0,0	0,0	1,6	0,0	0,0	0,0
11 - Hôtellerie, cafés, restauration	95 484	0,1	0,3	0,9	0,0	0,0	0,1
12 - Autres biens et services	72 394	0,0	-0,1	1,0	0,0	0,0	0,1

(1) Variations en % (2) contributions en point d'indice

### Information méthodologique

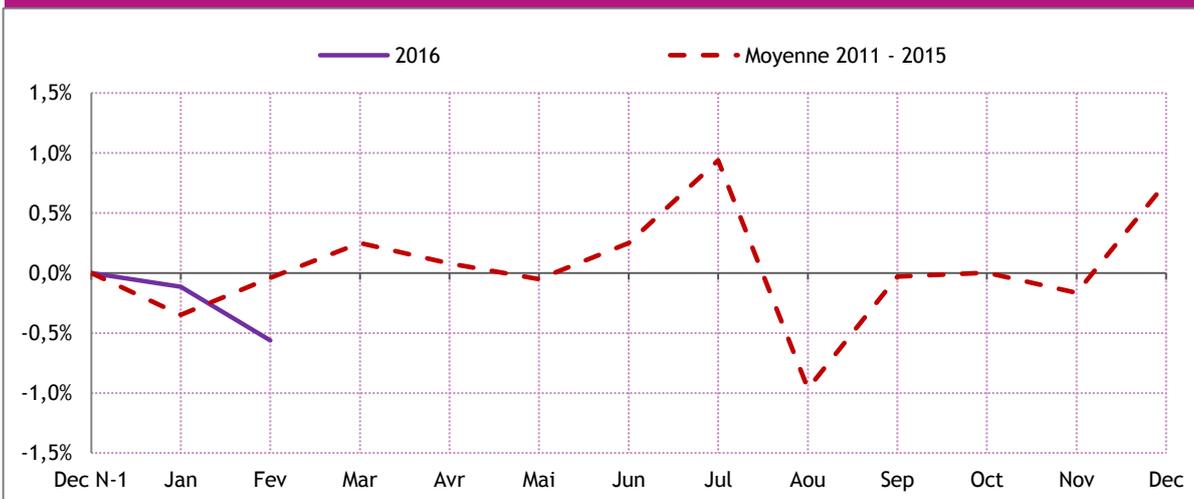
La contribution au taux de croissance se définit comme le rapport entre le taux de croissance pondéré de la division et le taux de croissance pondéré de l'indice général. Les contributions peuvent être, en valeur absolue, supérieures à la variation de l'indice général car un taux de croissance peut être positif ou négatif. Des compensations s'effectuent alors entre variations positives et négatives. La somme des contributions en points donne la variation de l'indice général.

## Plus fortes contributions à la variation de l'indice général

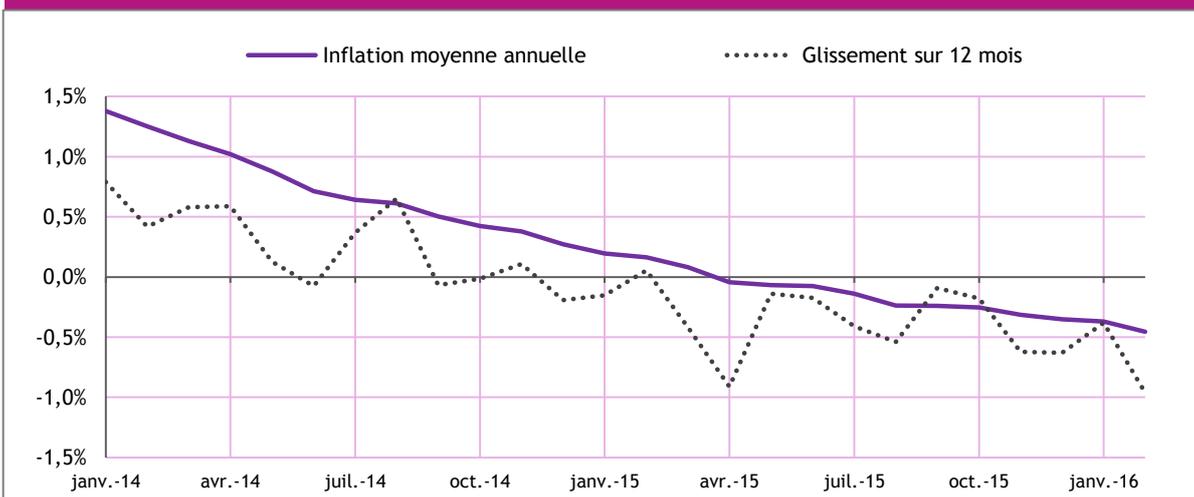
	Libellé	Poids	Variations	Contributions	
Au niveau Groupe (2)	A la hausse	11.1 - Services de restauration	89 817	0,1	0,01
		05.5 - Outillage pour la maison et le jardin	5 112	1,7	0,01
		05.3 - Appareils ménagers	6 701	0,8	0,01
		04.5 - Électricité, gaz et autres combustibles	58 010	0	0,00
		08.3 - Équipement et service de téléphonie et d'internet	42 609	0	0,00
	A la baisse	07.2 - Utilisation des véhicules personnels	46 961	-6,5	-0,31
		07.3 - Services de transport	57 326	-2,3	-0,13
		01.1 - Produits alimentaires	221 500	-0,3	-0,05
		03.1 - Articles d'habillement	15 616	-2,9	-0,05
		07.1 - Véhicules	81 461	-0,3	-0,02
Au niveau Classe (3)	A la hausse	01.1.6 - Fruits	9 667	2,4	0,02
		11.1.1 - Restaurants, cafés et similaires	80 669	0,2	0,01
		09.3.3 - Jardins, plantes et fleurs	5 572	1,4	0,01
		01.1.1 - Pains et céréales	46 251	0,1	0,01
		05.3.1 - Gros appareils ménagers électriques ou non	5 723	0,9	0,01
	A la baisse	07.2.2 - Carburants et lubrifiants pour les véhicules personnels	31 701	-9,8	-0,31
		07.3.3 - Transport de voyageurs par air	48 125	-2,8	-0,14
		03.1.2 - Vêtements	12 416	-3,7	-0,05
		01.1.2 - Viande	55 191	-0,6	-0,03
		01.1.4 - Lait, fromages et œufs	19 592	-1,4	-0,03

Les variations sont en % et les contributions en point d'indice

## Cycle mensuel de l'inflation



## Inflation moyenne annuelle et inflation en glissement sur douze mois



Source : ISPF

RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2007

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	févr 2016	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
<b>0 - Indice Général</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>	<b>107,11</b>	<b>-0,6</b>	<b>-0,7</b>	<b>-1,0</b>
01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	1	247 016	125,01	-0,2	2,6	1,6
01.1 - Produits alimentaires	2	221 500	127,23	-0,3	2,9	1,7
01.1.1 - Pains et céréales	3	46 251	117,83	0,1	0,1	0,5
01.1.2 - Viande	3	55 191	121,23	-0,6	-0,3	-1,8
01.1.3 - Produits de la mer	3	34 465	214,75	-	15,2	8,8
01.1.4 - Lait, fromages et œufs	3	19 592	98,42	-1,4	-1,3	-5,9
01.1.5 - Huiles et graisses	3	5 465	131,58	-0,3	-0,3	-3,5
01.1.6 - Fruits	3	9 667	102,80	2,4	3,9	10,4
01.1.7 - Légumes	3	24 642	120,85	-0,5	4,9	5,6
01.1.8 - Sucre, confitures, miel, chocolat et confiserie	3	12 364	122,55	-1,2	-0,7	-1,8
01.1.9 - Produits alimentaires non définis ailleurs	3	13 863	116,68	0,3	-0,1	6,1
01.2 - Boissons non alcoolisées	2	25 516	107,85	-0,1	-	-0,1
01.2.1 - Café, thé, cacao	3	4 495	110,62	-0,6	-0,4	-2,6
01.2.2 - Eaux minérales, boissons gazeuses et jus de fruits et de légumes	3	21 021	107,27	-	0,1	0,5
02 - Boissons alcoolisées, tabac	1	36 937	114,98	-	-0,1	-0,3
02.1 - Boissons alcoolisées	2	26 290	115,33	-	-0,1	0,7
02.1.1 - Spiritueux	3	3 616	115,22	-0,2	-	3,1
02.1.2 - Vin	3	11 271	123,09	-	-0,1	-0,4
02.1.3 - Bière	3	11 403	108,58	-	-0,1	1,0
02.2 - Tabac	2	10 647	114,13	-	-0,2	-2,7
02.2.0 - Tabac	3	10 647	114,13	-	-0,2	-2,7
03 - Articles d'habillement et articles chaussants	1	18 902	60,12	-2,8	-3,2	-7,4
03.1 - Articles d'habillement	2	15 616	60,15	-2,9	-3,2	-7,9
03.1.1 - Tissus d'habillement	3	728	103,06	1,3	2,3	2,0
03.1.2 - Vêtements	3	12 416	52,62	-3,7	-4,2	-9,9
03.1.3 - Autres articles vestimentaires et accessoires du vêtement	3	448	87,50	0,1	0,2	-0,7
03.1.4 - Nettoyage, réparation et location de vêtements	3	2 024	154,92	-	-	-
03.2 - Articles chaussants	2	3 286	59,73	-2,6	-3,3	-5,0
03.2.1 - Chaussures et autres articles chaussants, y compris la réparation	3	3 286	59,73	-2,6	-3,3	-5,0
04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	1	176 586	105,56	-	-0,1	-2,5
04.1 - Loyers d'habitation réels	2	90 119	95,14	-	-0,3	-2,2
04.1.1 - Loyers réels des locataires et sous-locataires	3	90 119	95,14	-	-0,3	-2,2
04.3 - Entretien et réparation du logement	2	14 402	113,89	-0,3	-	1,8
04.3.1 - Produits pour l'entretien et la réparation du logement	3	6 757	109,08	-0,5	0,1	3,3
04.3.2 - Services d'entretien et de réparation du logement	3	7 645	118,52	-	-	0,5
04.4 - Services relatifs au logement	2	14 055	134,05	-	0,5	3,3
04.4.1 - Adduction d'eau	3	7 058	132,53	-	0,4	5,7
04.4.2 - Enlèvement des ordures	3	6 574	135,84	-	0,7	0,7
04.4.3 - Services d'assainissement	3	423	131,97	-	-	5,3
04.5 - Électricité, gaz et autres combustibles	2	58 010	117,23	-	-	-5,1
04.5.1 - Électricité	3	47 493	115,89	-	-	-5,3
04.5.2 - Gaz	3	10 287	123,86	-	-	-4,4
04.5.4 - Combustibles solides	3	230	114,46	3,4	3,4	15,5
05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	1	51 436	96,02	0,2	0,2	1,4
05.1 - Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sol	2	3 131	49,15	-0,5	0,7	-0,8
05.1.1 - Meubles et articles d'ameublement	3	2 531	44,03	-0,6	0,6	-1,6
05.1.2 - Tapis et autres revêtements de sol	3	600	93,36	-	1,0	3,1
05.2 - Articles de ménage en textiles	2	2 221	74,68	0,1	-0,1	0,9
05.2.0 - Articles de ménage en textiles	3	2 221	74,68	0,1	-0,1	0,9
05.3 - Appareils ménagers	2	6 701	81,98	0,8	0,4	-1,0
05.3.1 - Gros appareils ménagers électriques ou non	3	5 723	78,70	0,9	0,4	-1,1
05.3.2 - Petits appareils électroménagers	3	815	106,49	0,1	0,3	-0,5
05.3.3 - Réparation d'appareils ménagers	3	163	120,46	-	-	-0,1
05.4 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	2	3 046	99,49	0,1	0,4	2,6
05.4.0 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	3	3 046	99,49	0,1	0,4	2,6
05.5 - Outillage pour la maison et le jardin	2	5 112	95,58	1,7	1,6	3,0
05.5.1 - Gros outillage et petit outillage	3	2 967	97,53	1,5	1,8	5,2
05.5.2 - Accessoires divers connexes à l'outillage	3	2 145	93,00	2,0	1,4	0,1
05.6 - Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation	2	31 225	112,65	-	-0,2	1,7
05.6.1 - Articles de ménage non durables	3	31 225	112,65	-	-0,2	1,7
06 - Santé	1	7 064	101,95	-	-	0,4
06.1 - Produits et appareils thérapeutiques; matériel médical	2	3 367	101,33	-	-	0,7
06.1.1 - Produits pharmaceutiques	3	2 465	100,94	-	-	1,2
06.1.2 - Autres produits médicaux	3	138	94,26	0,2	0,2	-2,4
06.1.3 - Produits et appareils thérapeutiques	3	764	103,86	-	-	-
06.2 - Services de consultation externe	2	3 293	99,59	-	-	-
06.2.1 - Services médicaux	3	3 293	99,83	-	-	-
06.2.2 - Services dentaires	3	0	0,00	-	-	-
06.2.3 - Services paramédicaux	3	0	0,00	-	-	-
06.3 - Services hospitaliers	2	404	135,08	-	-	-
06.3.0 - Services hospitaliers	3	404	135,08	-	-	-

Source : ISPF

## RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2007

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	févr 2016	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
<b>0 - Indice Général</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>	<b>107,11</b>	<b>-0,6</b>	<b>-0,7</b>	<b>-1,0</b>
<b>07 - Transports</b>	<b>1</b>	<b>185 748</b>	<b>101,02</b>	<b>-2,5</b>	<b>-6,6</b>	<b>-5,2</b>
07.1 - Véhicules	2	81 461	100,53	-0,3	-	0,6
07.1.1 - Voitures particulières	3	77 835	100,67	-0,3	-	0,5
07.1.2 - Motocycles	3	2 467	94,22	-	-	0,8
07.1.3 - Bicyclettes	3	1 159	104,84	-	-	11,0
07.2 - Utilisation des véhicules personnels	2	46 961	96,21	-6,5	-6,5	-15,5
07.2.1 - Pièces détachées et accessoires pour les véhicules personnels	3	7 030	107,61	0,2	0,8	2,1
07.2.2 - Carburants et lubrifiants pour les véhicules personnels	3	31 701	89,34	-9,8	-9,7	-22,5
07.2.3 - Entretien et réparation des véhicules personnels	3	5 643	123,75	-	-	2,5
07.2.4 - Autres services relatifs aux véhicules personnels	3	2 587	104,02	-	-	-0,3
07.3 - Services de transport	2	57 326	105,24	-2,3	-16,0	-4,0
07.3.2 - Transport de voyageurs par route	3	2 199	125,75	-	-	-
07.3.3 - Transport de voyageurs par air	3	48 125	100,71	-2,8	-19,1	-4,8
07.3.4 - Transport de voyageurs par mer et voies navigables intérieures	3	7 002	128,31	-	-	-
<b>08 - Communications</b>	<b>1</b>	<b>44 076</b>	<b>100,90</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-0,7</b>
08.1 - Services postaux	2	1 467	115,11	-	-	1,8
08.1.0 - Services postaux	3	1 467	115,11	-	-	1,8
08.3 - Équipement et service de téléphonie et d'internet	2	42 609	100,44	-	-	-0,7
08.3.1 - Équipement de téléphonie et d'accès à internet	3	472	27,36	-0,2	-0,5	-7,8
08.3.2 - Services de téléphonie et d'accès à internet	3	42 137	103,12	-	-	-0,7
<b>09 - Loisirs et culture</b>	<b>1</b>	<b>57 968</b>	<b>95,49</b>	<b>-0,4</b>	<b>-0,6</b>	<b>-0,1</b>
09.1 - Équipements audiovisuels, photographiques et informatiques	2	4 451	49,41	-0,2	-0,3	-3,3
09.1.1 - Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	3	1 157	42,23	0,2	0,2	-4,5
09.1.2 - Équipement photographique et cinématographique, instruments d'optique	3	452	66,26	-	-	0,6
09.1.3 - Équipement informatique	3	1 386	46,09	-0,5	-1,1	-5,9
09.1.4 - Supports d'enregistrement	3	932	45,01	-	0,5	-1,1
09.1.5 - Réparation des équipements audiovisuels, photographiques et informatiques	3	524	103,33	-0,5	-0,5	-0,8
09.2 - Autres biens durables importants pour les loisirs et la culture	2	1 759	85,03	0,1	0,1	0,8
09.2.1 - Biens durables pour les loisirs d'extérieur	3	1 379	105,96	0,2	0,2	1,8
09.2.2 - Biens durables pour les loisirs d'intérieur, y compris les instruments de musique	3	380	45,20	-0,3	-0,3	-2,7
09.3 - Autres articles et équipement de loisirs, jardins et animaux d'agrément	2	14 811	92,44	-0,1	-0,2	-0,8
09.3.1 - Jeux, jouets et passe-temps	3	1 728	63,19	-5,2	-4,9	-9,6
09.3.2 - Équipements de sport, de camping et de loisirs en plein air	3	1 784	79,40	0,2	0,4	-0,3
09.3.3 - Jardins, plantes et fleurs	3	5 572	95,55	1,4	0,4	-2,5
09.3.4 - Animaux d'agrément et produits liés	3	4 814	110,61	-0,2	0,5	6,3
09.3.5 - Services vétérinaires et autres pour les animaux d'agrément	3	913	89,15	-	-	-8,1
09.4 - Services récréatifs et culturels	2	21 146	109,15	-	0,1	1,4
09.4.1 - Services sportifs et récréatifs	3	8 455	117,07	-	-	1,2
09.4.2 - Services culturels	3	12 691	104,45	-	0,1	1,5
09.5 - Édition, presse et papeterie	2	10 036	106,92	-0,1	-1,2	0,5
09.5.1 - Édition	3	1 624	102,38	-0,5	-2,9	-2,3
09.5.2 - Journaux et périodiques	3	5 381	111,56	0,1	-1,6	2,8
09.5.3 - Imprimés divers	3	471	101,52	0,4	0,4	-3,4
09.5.4 - Articles de papeterie et de dessin	3	2 560	101,37	-0,1	0,3	-1,5
09.6 - Voyages à forfait	2	5 765	117,39	-3,3	-3,5	-2,5
09.6.0 - Voyages à forfait	3	5 765	117,39	-3,3	-3,5	-2,5
<b>10 - Enseignement, Education</b>	<b>1</b>	<b>6 389</b>	<b>123,40</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1,6</b>
10.1 - Enseignement maternel et primaire	2	1 943	123,25	-	-	0,6
10.1.0 - Enseignement maternel et primaire	3	1 943	123,25	-	-	0,6
10.2 - Enseignement secondaire	2	2 679	117,54	-	-	1,7
10.2.0 - Enseignement secondaire	3	2 679	117,54	-	-	1,7
10.3 - Enseignement post-secondaire non supérieur	2	1 481	137,23	-	-	2,8
10.3.0 - Enseignement post-secondaire non supérieur	3	1 481	137,23	-	-	2,8
10.4 - Enseignement supérieur	2	286	117,91	-	-	0,6
10.4.0 - Enseignement supérieur	3	286	117,91	-	-	0,6
<b>11 - Hôtellerie, cafés, restauration</b>	<b>1</b>	<b>95 484</b>	<b>117,17</b>	<b>0,1</b>	<b>0,3</b>	<b>0,9</b>
11.1 - Services de restauration	2	89 817	118,06	0,1	0,3	0,9
11.1.1 - Restaurants, cafés et similaires	3	80 669	118,75	0,2	0,3	1,2
11.1.2 - Cantines	3	9 148	112,32	-	-	-2,3
11.2 - Services d'hébergement	2	5 667	104,77	-	0,6	0,8
11.2.0 - Services d'hébergement	3	5 667	104,77	-	0,6	0,8
<b>12 - Autres biens et services</b>	<b>1</b>	<b>72 394</b>	<b>99,63</b>	<b>-</b>	<b>-0,1</b>	<b>1,0</b>
12.1 - Soins personnels	2	21 580	106,14	-	0,1	0,4
12.1.1 - Salons de coiffure et esthétique corporelle	3	5 359	112,75	-0,1	0,1	1,6
12.1.2 - Appareils électriques pour les soins personnels et autres appareils	3	1 385	96,37	0,1	-	0,6
12.1.3 - Articles et produits pour les soins personnels	3	14 836	104,91	-	0,1	-
12.3 - Effets personnels non définis ailleurs	2	4 988	89,88	-0,2	-1,5	-0,2
12.3.1 - Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie	3	2 544	93,77	-	-0,8	3,9
12.3.2 - Autres effets personnels	3	2 444	86,14	-0,3	-2,2	-4,2
12.4 - Protection sociale	2	1 189	113,96	-	-	-1,5
12.4.0 - Protection sociale	3	1 189	113,96	-	-	-1,5
12.5 - Assurances	2	41 498	96,87	-	-	1,7
12.5.2 - Assurances liées au logement	3	5 157	99,35	-	-	6,3
12.5.3 - Assurances liées à la santé	3	5 199	169,78	-	-	-8,6
12.5.4 - Assurances liées aux transports	3	28 305	87,86	-	-	3,1
12.5.5 - Autres assurances	3	2 837	119,89	-	-	0,7
12.7 - Autres services non définis ailleurs	2	3 139	107,67	-	-	0,3
12.7.0 - Autres services non définis ailleurs	3	3 139	107,67	-	-	0,3

Source : ISPF



## DÉFINITIONS

### Indice (au sens général) :

L'indice d'une grandeur est le rapport entre la valeur de cette grandeur au cours d'une période courante et sa valeur au cours d'une période de base. Il mesure la variation relative de la valeur entre la période de base et la période courante. Souvent, on multiplie le rapport par 100. On parle alors d'un indice base 100 à telle période. Les indices permettent de calculer et de comparer facilement les évolutions de plusieurs grandeurs entre deux périodes données.

### Indice des prix à la consommation :

C'est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au Journal Officiel de la Polynésie française. L'indice des prix à la consommation n'est pas un indice du coût de la vie. En effet, l'indice des prix à la consommation cherche à mesurer les effets des variations de prix sur le coût d'achat des produits consommés par les ménages. L'indice du coût de la vie cherche à mesurer les variations des coûts d'achat pour maintenir le niveau de vie des ménages à un niveau spécifié. Par convention, on affecte à l'indice la valeur 100 pour une période dite de base (décembre 2007). Les indices courants sont alors rapportés à cette valeur de référence, ce qui permet une lecture directe des évolutions. L'indice des prix est utile aux décideurs, aux économistes, aux entreprises, aux syndicats professionnels... Il a également une utilisation sociale et juridique. Il sert de référence pour de nombreuses indexations : pensions alimentaires, rentes viagères, prestations sociales, salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), etc.

### Indice Ouvrier :

L'indice ouvrier se construit de la même manière que l'indice général des prix à la consommation, mais il concerne la structure de consommation des ménages dont le chef de ménage est ouvrier. A l'issue de l'Enquête Budget des Familles de 2001, il est apparu que cette catégorie de ménage présente des ressources souvent voisines du SMIG. Dès lors l'Indice Ouvrier est une approximation de l'évolution du prix du panier des biens et services consommé par des personnes rémunérées au SMIG.

### Inflation :

L'inflation est un phénomène de hausse généralisée des prix qui se traduit par une baisse durable de la valeur de la monnaie. Il s'agit d'un phénomène persistant qui fait monter l'ensemble des prix. L'inflation est estimée par l'indice des prix à la consommation qui considère les quantités consommées par les ménages comme constantes dans le temps. Le coût de la vie se distingue en théorie de l'inflation par le fait que les ménages ajustent leurs quantités consommées en fonction des variations de prix.

### Déflation :

C'est le gain du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une diminution générale et durable des prix ; c'est une inflation négative. Remarque : Il s'agit d'une notion à ne pas confondre avec la désinflation qui est la baisse de l'inflation (baisse du taux d'accroissement du niveau moyen des prix).

### Prix réglementés :

En Polynésie française, certains prix de produits et services sont réglementés.

Les services sont classés en trois groupes :

- ceux rendus au consommateur final, aux tarifs réglementés et dont l'augmentation ne peut être supérieure à l'inflation ;
- ceux soumis à un régime spécifique (transports en commun, de marchandises, OPT et électricité, transit et manutention portuaire) ;
- les autres services, dont la fixation des prix est libre (distribution d'eau, assurances, professions libérales, transports aériens, sports et jeunesse et services entre socioprofessionnels).

### L'échantillon de l'indice des prix à la consommation :

L'indice des prix à la consommation repose sur près de 9 000 relevés effectués mensuellement auprès de 500 points de vente. Les loyers sont suivis par le biais d'une enquête spécifique auprès d'un panel de 660 logements pris en location. L'évolution des transports aériens internationaux est également mesurée par une enquête distincte où chaque mois près de 600 tarifs sont collectés sur toutes les destinations au départ de Tahiti.

### Nomenclature COICOP :

La classification des fonctions de consommation des ménages (Classification of Individual Consumption by Purpose - COICOP) est une nomenclature permettant de décomposer la consommation des ménages par poste de dépenses. Elle est utilisée pour la diffusion des indices de prix à la consommation (IPC). Elle est aussi utilisée pour l'enquête « Budget des familles » et pour la comptabilité.

TOUTES LES STATISTIQUES SONT DISPONIBLES SUR [WWW.ISPF.PF](http://WWW.ISPF.PF)

Institut de la Statistique de la Polynésie française • BP 395 - 98713 PAPEETE

Tél. : 40 47 34 34 • Fax : 40 42 72 52 • Courriel : [ispf@ispf.pf](mailto:ispf@ispf.pf)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Fabien BREUILH • AUTEUR DE LA PUBLICATION : Olivier CHAMPION

• Dépôt légal : Mars 2016 • ISSN 2118-478X • © ISPF